

INTERVIEW DE CAROLE MOREIRA

Présidente du conseil d'administration de la mutuelle smh

Il y a 1 an, après 9 mois de covid, vous évoquiez "la perspective d'un monde d'après où l'humain, l'environnement, la solidarité guideraient prioritairement réflexions et choix", faisons le point.

SMH : Quelles sont les actions solidaires développées par la mutuelle SMH en 2021 ?

Carole Moreira : La solidarité est plus que jamais à l'ordre du jour, la précarité s'étant renforcée avec la covid en France, et plus largement avec les problématiques économiques, politiques, climatiques à une plus grande échelle. Nous avons ainsi poursuivi notre partenariat avec le Secours Populaire, et développé d'autres actions avec Médecins du monde, les Paniers de Léa, et en fin d'année avec les Clowns de l'espoir (cf. p.3). Pouvoir manger, se soigner, se vêtir... ne peuvent pas être des alternatives, mais des évidences pour tout à chacun(e). Nos adhérent(e)s le comprennent bien, et répondent présent(e)s.

SMH : Après l'ANI qui a bousculé les complémentaires santé, la protection sociale complémentaire a vu le jour. Est-ce une bonne chose pour les agents de la fonction publique ?

C.M. : Avec l'ANI, un processus de segmentation des populations, anti-solidaire s'est mis en place, laissant les jeunes et les retraités en marge. Ce dispositif a donné l'illusion aux salariés du privé d'une couverture santé confortable. La réalité est tout autre, le salarié se voit imposer une solution santé variable selon l'entreprise dans laquelle il travaille. Faute de couverture suffisante, il se voit contraint d'opter pour une surcomplémentaire, ce qui représente au bout du compte un coût supplémentaire pour les ménages. Avec les Mutuelles de France, nous espérons que soit retenu pour les 3 fonctions publiques non pas le principe du contrat collectif obligatoire, mais celui de labellisation avec participation de l'employeur. Ce qui permettrait aux agents de garder le libre choix, la visibilité de leur couverture sans surcotisation et sans fiscalité imputée.

SMH : Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé de France, semble avoir entamé un bras de fer avec les complémentaires santé sur le montant des cotisations. Pouvez-vous nous en dire plus ?

C.M. : On ne cesse de montrer du doigt les complémentaires santé. Oui, les cotisations sont onéreuses. Mais les montants sont le résultat d'une succession de décisions politiques (désengagement de la sécurité sociale, taxes diverses...) qui ont eu un effet inflationniste non négligeable sur les cotisations. Sous prétexte de la covid 19, et du ralentissement des soins, nos voyants seraient au vert ! La réalité est toute autre (cf. encadré "la réalité des dépenses de santé"). Je le dis très clairement nous sommes devenus des collecteurs d'impôts pour l'état !

SMH : Les complémentaires santé semblent s'unir contre le projet d'une grande "sécu" (cf. encadré rouge), pourquoi ?

C.M. : Nous avons toujours défendu une sécurité sociale de haut niveau ; donc l'idée d'une grande sécu égalitaire et solidaire qui jouerait pleinement son rôle d'accès aux soins pour tous ne pourrait que nous réjouir. Mais sous cette belle idée, se cache malheureusement l'accélération d'un système à 2 vitesses. Le système de santé poursuit sa privatisation, et les dépassements d'honoraires se développent. Si le scénario d'une extension du champ d'intervention de la Sécurité sociale était retenu, celle-ci devrait prendre en charge les tickets modérateur, et les 100% santé optique, dentaire, et audioprothèse, qui sont aujourd'hui pris en charge par les mutuelles. Notre rôle consisterait alors à rembourser la chambre particulière ainsi que les dépassements d'honoraires, ou les équipements hors 100% santé, une mission loin de nos principes de solidarité. N'oublions pas que nous sommes



Carole Moreira - Adra - dépôt solidaire de vêtements

de par notre ADN, acteur du mouvement social et qu'à ce titre notre mission est l'accompagnement de nos adhérents, la prévention et le développement de nos services de soins et d'accompagnement sanitaires, des réponses aux besoins exprimés.

Et au-delà de cette répartition, quel modèle économique sera proposé pour le financement de cette "grande sécu" ?

SMH : Avez-vous une proposition d'un système de santé efficient et solidaire ?

C.M. : Oui. Avec la Fédération des Mutuelles de France, nous avons travaillé pour être force de propositions au regard de notre expertise d'acteur de santé. Ainsi a été élaboré un cahier de 42 propositions autour de 4 thématiques (cf. "La santé est un droit!"). L'ensemble de nos adhérents vont le recevoir dans leur boîte aux lettres très prochainement. Des rencontres avec eux vont être organisées sur les différents territoires. En parallèle, nos députés vont être interpellés. L'idée est que nous puissions sensibiliser les candidats aux prochaines élections 2022, ainsi que les électeurs. Notre ambition : créer un projet de société solidaire pour mettre la population "en sécurité sociale".

Soyons dans la réalité, nous gérons de l'humain et nous revendiquons notre place légitime de complémentarité au regard du désengagement de la Sécurité sociale.

La volonté d'une société plus juste n'est pas utopique !

Projet "Grande Sécu" ?

Fin Novembre 2021, le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie devrait sortir ses premières pistes d'une "Grande sécu".

4 scénarii d'évolution étudiés :

1. Amélioration de l'architecture actuelle en corrigeant les défauts de l'organisation Sécurité sociale/complémentaires ;
2. Extension du champ d'intervention de la Sécurité sociale ;
3. Assurance complémentaire obligatoire universelle et mutualisée ;
4. Décroisement de l'assurance maladie obligatoire et complémentaire, chacune intervenant sur un panier de soins distinct.

Le HCAAM semble passer plus de temps sur le scénario 2 : l'extension du champ d'intervention de la Sécurité sociale. Vigilance et suivi sont primordiaux.

La santé est un droit !

Les Mutuelles de France ont élaboré un cahier de 42 propositions articulé autour de 4 orientations :

- Construire une protection sociale universelle.
- Permettre l'accès de toutes et tous à la santé.
- Promouvoir la citoyenneté en santé dans une société démocratique.
- Faire de l'économie sociale et solidaire un levier de changement.

Les réalités territoriales en besoin de santé peuvent être différentes. Des priorités ont également été mises en avant selon les territoires.

1. Promouvoir une organisation coordonnée des soins permettant d'y accéder sur tout le territoire.
2. Soutenir la création et le développement des centres de santé mutualistes polyvalents.
3. Réserver les financements publics du médico-social aux opérateurs publics et privés à but non-lucratif.
4. Engager une démarche collective de prévention et d'éducation à la santé tout au long de la vie.
5. Soutenir des solutions de mobilité de l'offre de soins et de prévention.

Mutuelles
de France

LA SANTÉ
EST UN DROIT !

Vous souhaitez en savoir plus,
rendez-vous sur :
<https://lasanteestundroit.fr/>



La réalité des dépenses de santé

De fausses informations sont véhiculées dans le débat public à l'encontre des mutuelles. Il convient de rappeler que les mutuelles n'ont pas fait d'économies dans le cadre de la crise COVID : les moindres dépenses pour l'année 2020 sont chiffrées à 2,2 milliards d'€ par la DREES, auxquelles il faut retrancher 1,5 milliard d'€ de taxe covid et 400 millions d'€ liés à la réforme de la complémentaire santé solidaire.

En septembre, la Mutualité Française a alerté les pouvoirs publics sur les comptes déficitaires des complémentaires santé de près de 900 millions d'€ sur le seul 1er semestre de 2021, en raison d'une hausse inédite des dépenses de santé. A titre d'exemple, au premier semestre 2021, les soins dentaires ont augmenté de 958 millions d'€ et les soins auditifs de 278 millions d'€, comparativement à 2019. Au total, sur 2020 et 2021, les seules mutuelles enregistrent un supplément de dépenses de l'ordre de 280 millions d'€.

Source – communiqué de presse FNMF, 21/10/21

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale 2022 aurait dû baisser, il reste identique à 2021. Cette stagnation est le résultat de la crise sanitaire, et du recours massif au chômage partiel en 2020. En effet, le plafond de la Sécurité sociale est revalorisé à partir des données des salaires bruts moyens.

Mais pourquoi est-il aussi important ?

...Il détermine le montant de nombreuses cotisations sociales et indemnités. Quelques exemples : aide au logement, assurance vieillesse, allocations chômage, cotisations de retraite de base de la sécurité sociale et des retraites complémentaires, capital décès en prévoyance, pensions d'invalidité, indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, certains remboursements des mutuelles santé...

FONDS PROPRES

Les mutuelles sont des entreprises privées à but non lucratif.

De ce fait, elles se doivent d'être bien gérées et à l'équilibre. Elles ne peuvent générer de déficit durable ni de dettes. Toutefois, conformément à la réglementation prudentielle, les mutuelles doivent détenir un certain niveau de fonds propres pour exercer leur activité d'assurance. Ces exigences visent à assurer aux adhérents que leur mutuelle est en mesure de faire face à ses engagements en toute circonstance.

FRAIS DE GESTION ET RAPPORT PRESTATIONS/ COTISATIONS

Le montant des frais de gestion, et le rapport prestations-cotisations (P/C) sont précisés sur votre lettre d'appel de cotisations.

Rapport P/C :

Il s'agit du ratio, exprimé en pourcentage, entre le montant des prestations versées par l'organisme assureur pour le remboursement et l'indemnisation des frais de santé et le montant des cotisations ou primes hors taxes afférentes à ces garanties au titre de l'ensemble de son portefeuille d'affaires directes, brutes de réassurance.

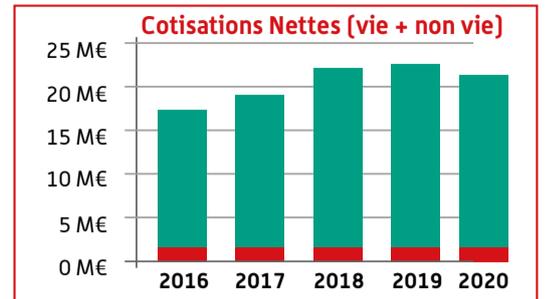
Frais de gestion :

Il s'agit du ratio, exprimé en pourcentage, entre le montant total des frais de gestion de l'organisme assureur au titre des garanties santé et le montant des cotisations ou primes hors taxes afférentes, ainsi que la composition de ces frais de gestion.

Le résultat global de 2020 de la SMH ressort à 106 192 €. La diminution du résultat entre 2019 et 2020 s'explique par une baisse des cotisations et par la hausse de la charge d'impôt sur les sociétés. Cette hausse de la charge d'impôt provient de la hausse des provisions techniques et des contributions Covid 2020 et 2021 supportées sur 2020.

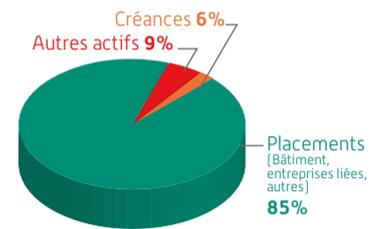
ÉVOLUTION DES COTISATIONS NETTES

La baisse du volume des cotisations "santé" entre 2019 et 2020 s'explique principalement par une baisse des effectifs.



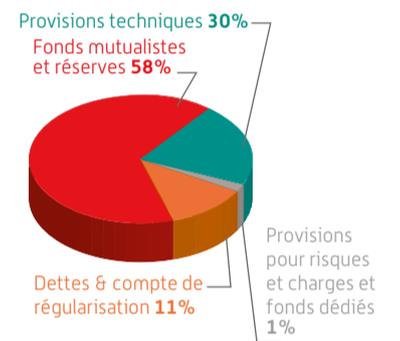
ACTIF DU BILAN 2020

SMH Bilan Actif (€)	2020	2019	Variations
Placements (Bâtiment, entreprises liées, autres)	21 431 490	21 178 730	1,2%
Créances	1 488 970	1 499 333	-0,7%
Autres actifs	2 227 591	676 726	229,2%
Total de l'actif	25 148 051	23 354 789	7,7%



PASSIF DU BILAN 2020

SMH Bilan Passif (€)	2020	2019	Variations
Fonds mutualistes et réserves	14 496 853	14 390 661	0,7%
Provisions techniques	7 622 334	6 177 048	23,4%
Provisions pour risques et charges et fonds dédiés	376 933	274 726	37,2%
Dettes & compte de régularisation	2 651 931	2 512 354	5,6%
Total du Passif	25 148 051	23 354 789	7,7%



COTISATIONS 2022

Si la crise sanitaire a freiné un temps le recours aux soins, le retard a été rattrapé.

En parallèle, les remboursements en dentaire et en audioprothèse ont augmenté dans le cadre du dispositif du 100% santé. Si ce dernier repose sur la volonté de diminuer le coût des soins restant à charge de l'assuré, cette réduction du reste à charge est financée à la fois par la Sécurité sociale et par les complémentaires santé. **Les mutuelles n'ont ainsi pas fait d'économies, et en septembre, la Mutualité Française a alerté les pouvoirs publics sur les comptes déficitaires des complémentaires santé de près de 900 millions d'€ sur le seul 1^{er} semestre de 2021.**

La mutuelle SMH, par une gestion prévoyante et maîtrisée, a à la fois le souci d'assurer et couvrir le risque de ses adhérents, et de limiter la hausse inévitable des cotisations.

Ainsi le conseil d'administration de la mutuelle SMH a décidé d'appliquer :

- une augmentation de +0,75% sur la cotisation hors taxe,
- tout en s'assurant que celle-ci ne dépasse pas 2,50€ HT par mois, vieillissement inclus, par effet de lissage (soit un maximum de 2,84€ TTC par mois, avec taxes solidarité additionnelle, covid, forfait médecin traitant, et service assistance inclus).

Exemple de l'application sur la formule Intégrale (offre professionnel de santé)

Formule Intégrale (offre professionnel de santé)	Cotisation mensuelle HT		Cotisation mensuelle TTC avec taxes solidarité additionnelle, covid, forfait médecin traitant, et service assistance inclus.	
	2021	2022 Vieillesse inclus	2021	2022 Vieillesse inclus
Personne seule	36,42	37,11	41,64	42,42
J'ai 30 ans en 2021		+0,69 €HT		+0,78 €TTC
J'ai 50 ans en 2021	68,39	70,21	77,86	79,92
		+1,82 €HT		+ 2,08 €TTC
J'ai 70 ans en 2021	107,44	109,75	119,33	121,91
		+2,31 €HT		+2,58 €TTC

« Sur 100€ de cotisation, 15€¹ sont reversés à l'Etat sous forme de taxes. La pression fiscale sur les mutuelles est très importante, celle-ci ayant augmentée plus rapidement que les dépenses de santé et que l'inflation. Si le gouvernement veut rendre du pouvoir d'achat aux Français, il a le moyen de le faire par un allègement de ces taxes sur leur couverture santé. Il est quand même étonnant que la couverture santé soit trois fois plus taxée que le hamburger. »

Éric Chenut, nouveau président de la FNMF – Fédération Nationale de la Mutualité Française.

¹ taxes auxquelles il faut ajouter le forfait médecin traitant.

Les taxes ?



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes certifient que les comptes annuels SMH de l'exercice 2020, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine.

Pour plus d'actualités www.smh.fr

24 h/24 h, 7 j./7 j., 365 j./365 j.



NOUS CONTACTER :

03.20.90.16.10 : Pour des questions relatives à votre contrat.

03.20.10.97.10 : Pour des questions relatives à vos remboursements, à votre parcours santé...

contact@smh.fr

Mutuelle SMH, Parc Eurasanté Ouest, 310 avenue Eugène Avinée 59120 Loos

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 sans interruption

Mutuelle SMH, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro 301 862 769, dont le siège est sis Parc Eurasanté Ouest, 310 avenue Eugène Avinée 59120 LOOS. Mutuelle affiliée à l'Union Mutualiste de Groupe Solimut Mutuelles de France et adhérente à Solimut Union, Union de Groupe Mutualiste, organismes régis par le code de la mutualité, immatriculées au répertoire Sirene respectivement sous les numéros 539 793 885 et 831 256 532 dont les sièges sont sis 3/5, rue de Vincennes 93100 MONTREUIL.